

**Délibération  
N° 2025-06**



**epaga**

Etablissement Public d'Aménagement et de  
Gestion du bassin versant de l'Aulne  
Etablissement Public Territorial de Bassin

**Comité syndical  
Du 4 février 2025**

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 4 février 2025

Le Comité syndical, convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni le 4 février 2025 à 9 heures 30, Salle des fêtes (Mairie de Châteaulin), sous la présidence de Monsieur Gaël CALVAR.

- délégués en exercice : 26
- présents : 11
- votants : 19

#### Etaients présents :

Collège des départements : **Amélie CARO, Julien POUPON.**

Collège des communes et communautés de communes : **Gaël CALVAR, Laura JAMBOU, Marc PASQUALINI, Patrick WAQUIER.**

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Christian HORELLOU, Roger LE SAUX, Bernard NOEL, Jean-François SARREAU, Philippe SINDE.**

#### Avaients donné pouvoir :

Collège des départements : **Jacques GOUEROU, Maël DE CALAN, Guy TALOC** (à Amélie CARO)

Collège des communes et communautés de communes : **Denis SALAÛN** (à Patrick WAQUIER)

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Jean-Paul COZIEN** (à Roger LE SAUX), **Alain LE CAM et Hervé PHILIPPE** (à Philippe SINDE), **Gilles SALAÛN** (à Christian HORELLOU).

#### Excusés :

Viviane BERVAS

Gwen LE NAY

Aurélie MACACLIN

#### Assistaients en outre :

Michèle GUEHENNEUC, Responsable Paierie Départementale du Finistère

Jacques BRULARD, Département du Finistère - DAAEE

Xavier BADE, directeur de l'EPAGA

Leila GESTIN, gestionnaire à l'EPAGA

#### Secrétaire de séance :

Amélie CARO

**Délibération**  
**N° 2025-06**



**epaga**

Etablissement Public d'Aménagement et de  
Gestion du bassin versant de l'Aulne  
Etablissement Public Territorial de Bassin

**Comité syndical**  
**Du 4 février 2025**

## Vote du Budget Primitif 2025 et autorisations données au Président

Monsieur le Président propose au Comité syndical :

- d'approuver le budget par chapitre tel qu'il est présenté en séance et annexé à la présente délibération ;
- de fixer les participations des membres telles qu'elles sont présentées en séance et annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la préparation, à l'exécution et au suivi des programmes du budget ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Bretagne, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat, de l'Europe et des Conseil départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor, et de tout autre financeur potentiel, et de signer tous documents, actes, arrêtés, décisions, relatifs à ces demandes de subventions ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariats correspondantes pour la mise en œuvre des subventions ;
- d'autoriser le Président à ouvrir, si nécessaire, une ligne de trésorerie permettant l'engagement des dépenses prévues au budget dans l'attente notamment de l'encaissement des subventions sollicitées.

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme

le 4 février 2025,

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour  
Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification.

**Le Président,**

**Gaël CALVAR**